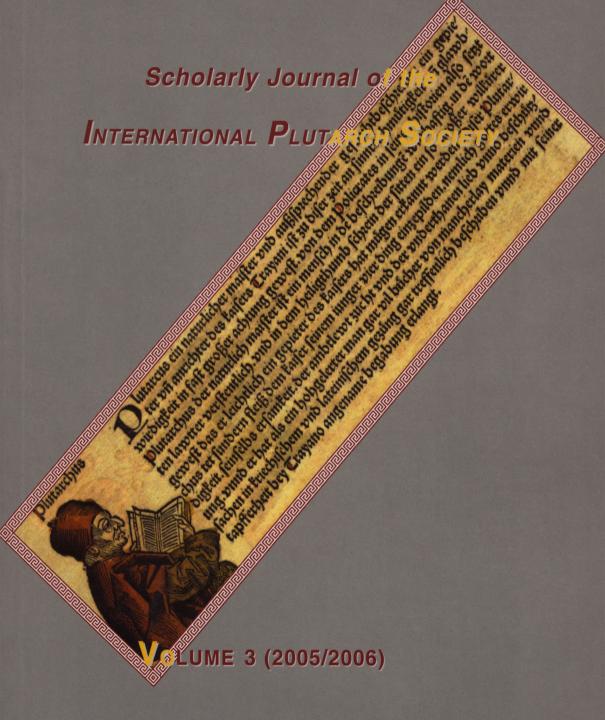
PLOUTARCHOS, n.s.



University of Málaga (Spain)
Utah State University, Logan, Utah (U.S.A.)

VAmphictionie François Lefèvre. pyléo-delphique. histoire institutions (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fascicule 298), École francaise d'Athènes, 1998, 360 pp. **ISBN** 86958-095-9.

Sanchez. LyAmphictionie Pierre des Pyles et de Delphes. Recherches sur son rôle historique des origines au IIe siècle de notre ère (Historia-Einzelschriften Band 148). F. Steiner Verlag, Stuttgart, 2001, 574 pp. ISBN 3-515-07785-5.

Deux ouvrages, deux thèses soutenues, l'une à Paris, l'autre à Genève, ont paru presque simultanément sur le thème de amphictionie pyléo-delphique qui n'avait fait l'objet d'aucune synthèse depuis l'ouvrage de H. Bürgel, Die pylæisch-delphische Amphiktyonie, paru en 1877, avant la fouille systématique du sanctuaire d'Apollon à Delphes qui a livré plusieurs milliers d'inscriptions, dont un peu moins de deux cents émanent directement de cette organisation et sont liées à ses activités. Les sous-titres donnent une première indication sur la différence de perspectives des deux ouvrages, ce qui fait l'intérêt de leur confrontation, puisqu'un même objet, longtemps négligé, est étudié sous deux angles différents.

Dans les années 1950, G. Daux avait donné une série de conférences sur am-

phictionie delphique dans le cadre Sather Lectures, mais son désir de présenter un ouvrage achevé l'avait conduit à reprendre son texte et à en différer la publication et on n'avait pu lire sous sa plume que des étuponctuelles sur la composition conseil ou son histoire. G. Roux, dans l'ouvrage qu'il avait consacré à la reconstruction du temple de Delphes au IVe siècle -LAmphictionie. Delphes et le temple d'Apollon au IVe siècle, Lyon, 1979— avait procuré une synthèse, souvent personnelle et pour cela discutée par d'autres spécialistes des Delphika, mais commode à consulter, quoiqu'elle ne pût remplacer la monographie dont l'absence ne faisait sentir.

Plutarque qui fut, outre prêtre d'Apollon, épimèlète des Amphictions entre 115 et 119 —à ce titre il fut responsable de l'érection de la statue de l'empereur Hadrien élevée par

Amphictionie peu après son avènement (CID IV 150)— est une des sources principales sur le sanctuaire pythien à l'époque impériale, même s'il a assez peu écrit sur l'organisation dont il avait été l'un des administrateurs et dont un certain nombre de représentants comptaient parmi ses amis proches. Strabon et Pausanias offrent sur ce point plus de matière à l'historien, même si le tableau qu'ils donnent de l'organisation pose souvent plus de questions qu'il n'apporte de réponses, surtout lorsqu'on confronte aux données fournies par les inscriptions. Cependant si 38 des 169 docu-

Ces inscriptions ont été réunies par Fr. Lefèvre dans un volume du Corpus des inscriptions de Delphes (CID IV — Décrets amphictioniques) paru en 2002.

ments amphictioniques du CID IV datent de l'époque impériale, il s'agit dans la plupart des cas (26) d'inscriptions honorifiques gravées sur des bases de statues.

Traiter de l'Amphictionie pyléo-delphique, de cette organisation de peuples autour de deux sanctuaires -celui d'Anthéla des Thermopyles, lieu originel qui donna son nom aux réunions (py laidi) et qui reste toujours inconnu, et celui de Delphes, associé depuis le début du VIe siècle— suppose de présenter le koinon dans la diachronie, dans son histoire de quelque mille ans, et dans ses institutions. Cette double synthèse a été abordée de façon différente par les deux auteurs. Fr. Lefèvre a privilégié les membres de l'Amphictionie et le cadre institutionnel, alors que P. Sánchez a mis l'accent sur le devenir historique de l'organisation dans son ensemble, avec un intérêt particulier porté à la question des origines, ce qui rend son ouvrage plus immédiatement abordable pour un lecteur peu familier des inscriptions delphiques. Pour les questions de définitions d'attributions, de prosopographie, en revanche, c'est à la thèse de Fr. Lefèvre que l'on se reportera avec profit.

Dans une première partie, Fr. Lefèvre prél'histoire et la composition l'Amphictionie, en analysant de façon synchronique et diachronique chacune des délégations des origines à l'époque impériale, avant de conclure par une présentation des principales étapes de l'histoire du koinon. La seconde partie est consacrée aux fondements de l'Amphictionie, à ses institutions et à leur fonctionnement, à ses champs de compétence et à ses domaines d'activités privilégiés, ce qui offre à l'auteur l'occasion de reprendre, après G Ténékidès et P. Amandry, le combat contre le mythe moderne qui a fait du koinon amphictionique un précurseur de la SDN, de l'ONU ou du Conseil de l'Europe. En insistant sur son rôle dans l'administration des biens d'Apollon —ce que rappelle entre autres les mentions commémoratives de travaux

effectués sous les règnes de Néron, de Domi tien et de Trajan— et l'organisation des concours pythiques, en réévaluant sa fonction de cour de justice, Fr. Lefèvre donne à l'Amphictionie sa vraie place et fait comprendre les motifs des conflits autour d'elle.

L'ouvrage de P. Sánchez est divisé de façon chronologique : une première partie va des origines à la fin du Ve siècle ; la deuxième aborde le IVe siècle, l'époque de la reconstruction du temple, bien documentée par un abondant dossier épigraphique, et des guerres sacrées : la troisième partie, qui couvre la période allant de la domination macédonienne à la domination romaine, comprend un chapitre consacré à la période étolienne qui donne à l'auteur l'occasion de présenter le rôle et les activités de l'Amphictionie, à l'époque où la documentation est la plus abondante, un chapitre sur l'Amphictionie au IIe et au Ier siècle et un dernier qui traite de l'époque impériale. Le livre s'achève par une synthèse sur les structures de l'Amphictionie et les fonctions du conseil.

La lecture de la table des matières suffit à montrer pourquoi il n'y a pas dans ce cas de double emploi. Chacun des auteurs a privilégié un point de vue et a abordé les éléments laissés de côté dans une synthèse finale. Malgré le choix de traiter différemment de la question, les deux livres ne sont pas en désaccord sur l'interprétation des faits et du rôle de l'Amphictionie. L'excellente connaissance qu'ils ont du sujet leur évite l'écueil de la surinterprétation qui menace souvent ceux qui ont voulu magnifier l'Amphictionie en lui donnant un rôle politique de première envergure. On lira avec profit le post-scriptum que Fr. Lefèvre consacre au livre de P. Sánchez à la fin du volume du CID consacré aux documents amphictioniques (p. 459-468).

La période impériale peut sembler réduite à la portion congrue dans ces deux ouvrages, puisqu'elle n'occupe que les pages 127 à 134, ainsi que les pages 307-310 de l'ouvrage de

Fr. Lefèvre et le chapitre 10 (p. 426 - 463) de celui de R Sánchez. Fr. Lefèvre fait le point sur la question fort débattue des réformes de l'institution à l'époque impériale et sur le rôle des empereurs qui sont intervenus dans sa composition ou son fonctionnement. Il donne une interprétation convaincante du texte de Pausanias tel qu'on doit le lire quand on le confronte aux données épigraphiques. Il n'est en désaccord avec P. Sánchez que sur un point, celui de l'interprétation de la politique d'Hadrien. En revanche, il s'oppose à la lecture que M. Moggi fait du texte du périégète dans D. Knoepfler, M. Piérart (éds.), Éditer, traduire et commenter Pausanias en Van 2000, Neuchâtel, 2001, p. 43-78 : pour plus de détails, voir Fr. Lefèvre, CID IV, p. 452-455. Les pages consacrées par P. Sánchez à l'Amphictionie sous l'Empire romain permettent de suivre chronologiquement les réformes et les conflits qu'elles ont provoqués à l'intérieur de l'organisation et dont nous percevons les échos dans la correspondance entre les empereurs, les Amphictions et la cité de Delphes, correspondance qui a été presque entièrement gravée sur les murs du temple d'Apollon (cf. publication A. Plassart, FD III4). Le retour de la paix avec Auguste, aux lendemains des guerres civiles romaines qui ont profondément affecté le monde grec, marque le début d'une nouvelle ère et d'un renouveau de l'Amphictionie qui a pu ainsi poursuivre son existence au moins iusqu'au IIIe siècle, puisque le dernier acte daté précisément est la dédicace d'une statue de Gordien III et qu'on connaît une ambassade de cette organisation envoyée à Gallien.

L'Amphictionie que connaît Plutarque et qu'il sert comme épimélète de 115 à 119 n'est ni l'Amphictionie dans sa composition augustéenne ni l'Amphictionie telle qu' Hadrien la remodèle vraisemblablement à l'occasion de son voyage à Delphes en 125 — deux compositions que nous connaissons par Pausanias (X 8, 3-5). Il s'agit de l'organisation réorganisée par Néron sans doute lors de

sa 'tournée' grecque de 67, dans un souci de remède aux dysfonctionnements consécutifs aux mesures augustéennes. Cette réforme ne nous est connue que par les allusions d'une lettre envoyée par Hadrien aux Delphiens en 125 (A. PlassarT, FD III4, 302 = Fr. Lefèvre, CID IV 152). La réforme d'Auguste était restée dans le cadre originel des 24 voix amphictioniques et pourrait être rapprochée des manipulations étoliennes du IIIe siècle, quand le koinon s'attribuait les voix des peuples amphictioniques qu'il contrôlait, à cette différence près que ce semblant de justificatif n'existait même plus : l'empereur, prenant acte de la nonexistence désormais des peuples périèques et de leur agrégation aux Thessaliens, donnent leurs huit voix, ainsi que les deux voix des Perrhèbes et des Dolopes, qui ont eux aussi disparu, à sa fondation de Nicopolis, ainsi pourvue de dix suffrages, dans un pieux souci d'honorer son divin portecteur Apollon. Pour P. Sánchez, cette réforme témoigne aussi de l'effacement progressif de la distinction entre ligues politiques et associations religieuses qui affecte la Grèce depuis la fin de la République, ce qui justifie la comparaison que font Strabon et Pausanias entre l'Amphictionie pyléo-delphique et la ligue achéenne, telles qu'ils les connaissent et non telles qu'elles étaient à haute époque hellénistique, comparaison qui est ainsi à l'origine de bien des égarements des Modernes à propos du vrai rôle de l'Amphictionie. En brisant en fait la structure traditionnelle des douze peuples et des vingtquatre sièges, Auguste a ouvert la possibilité de réformes plus audacieuses qui pouvaient transformer le rôle de l'Amphictionie, mais il a aussi créé la source de conflits répétés suscités par les Thessaliens privés du rôle dominant que leur assuraient les voix de leurs périèques. L'équivoque autour de la présidence des Pythia qui a marqué le début du IIe siècle av. J.-C. après l'abaissement de la Macédoine et de l'Étolie persiste et susci-

te les ambitions contradictoires des Delphiens et des Thessaliens, les uns et les autres revendiquant des droits ancestraux. À la différence de G. Daux, P. Sánchez ne voit pas dans la mesure d'Auguste une marque d'hostilité envers les Thessaliens, même si ces derniers ont pu la vivre ainsi. La tentative de Néron de pallier cette injustice envers les Thessaliens en rééquilibrant le nombre des sièges a suscité des conflits autour des Pythia dont témoignent l'intervention conservatrice de Domitien -- mais en cette affaire qu'est-ce que la tradition ?- et la réforme d'Hadrien. Plutarque, pourtant bien placé par son office de prêtre exercé durant plusieurs pythiades (An seni 792F) et par sa charge d'épimélète du conseil amphictionique, ne semble jamais faire allusion à des disfonctionnements à l'occasion des Pythia : on peut difficilement utiliser en ce sens l'allusion à la disqualification par l'épimélète Callicratès d'un concurrent arrivé en retard (Plutarque, QC 704C). Les années de la prêtrise de Plutarque semblent avoir été des années fertiles en projets de réorganisation de l'Amphictionie pour lui donner un caractère véritablement panhellénique. Il est là encore difficile de parler d'une influence du philosophe, même s'il s'agit de thèmes qui traversent son œuvre, et on ignore qui est à l'origine du projet visant à faire de l'Amphictionie un conseil commun des Grecs, mais le fait qu' Athènes et Sparte y étaient favorables invite à y voir l'émanation d'un courant panhellénique traditionnel qui recréait l'histoire grecque comme collaboration harmonieuse des deux compagnes de joug. Les Étoliens ont, semble-t-il, profité de ce projet pour tenter d'obtenir une place au conseil amphictionique, en vertu, eux aussi,

de droits ancestraux. La composition de l'Amphictionie que donne Pausanias montre qu'Hadrien n'a pas retenu cette option panhellénique. S'il est probable que le passage de 24 à 30 sièges ne soit pas le fait de cet empereur, mais de Néron, le trait le plus remarquable de la nouvelle configuration est la présence des Macédoniens comme peuple : en effet, les délégués macédoniens connus entre 346 et 168 étaient les envoyés de leurs rois. Cette réforme a transformé l'Amphictionie en une institution représentative de la moitié septentrionale de la Grèce balkanique, pendant de la ligue achéenne qui en représentait la partie méridionale et l'apparition des helladarques des Amphictions et des Achéens est liée à cette restructuration de la Grèce dont l'unité est maintenue au niveau du culte impérial par le fait que seul l'helladarque des Achéens assume la grandeprêtrise. Le lien de cette réforme avec la réorganisation des provinces d'Achaïe et de Macédoine est plus problématique. Le motif exact de cette réforme et ses conséquences pour le mouvement panhellénique continuent de faire l'objet de débat ; c'est d'ailleurs l'un des points de désaccord entre Fr. Lefèvre et P. Sánchez. Pour ce dernier en effet, il n'y a pas eu de déception d'Hadrien face au caractère incorrigible des Amphictions ni de changement de programme ; l'empereur n'aurait jamais songé à faire de l'Amphictionie l'instrument de son programme panhellénique. On peut douter cependant de l'égal respect d'Hadrien envers toutes les instances régionales grecques et le Panhellénion athénien paraît bien, comme le pense Fr. Lefèvre, une solution de remplacement jouant sur d'autres mythes comme celui de l'universelle évergésie des Athé-

Sur le culte impérial à Delphes et la part qu'ont pu y jouer la cité et Amphictionie, voir la contribution d'A. Jacquemin au colloque organisé par l'Institut archéologique allemand à Athènes en septembre 2002 et consacré aux sanctuaires grecs à l'époque impériale, actes à paraître aux soins de A. Huphofer.

niens et sur une réécriture plus décisive encore de l'histoire grecque. L'hypothèse de C. Bearzot rappelée par R Sánchez, selon laquelle la Grèce de Pausanias serait la Grèce de l'Amphictionie pose la question d'un livre thessalien, car l'Amphictionie pyléodelphique ne saurait se concevoir sans une présence thessalienne.

Les deux ouvrages font également le point sur les transformations de l'institution à l'époque impériale, transformations qui semblent dater de la fin du règne d'Auguste ou de celui de Tibère, à l'exception de la création sous Hadrien de la charge vraisemblablement viagère d'helladarque Amphictions. Outre la disparition de la distinction entre hiéromnémon et pylagore par une confusion des fonctions assumées par la même personne qualifiée simplement d'amphiction, les innovations concernent donc l'apparition de nouvelles charges, celle d'agonothète des *Pythia* chargé de la présidence du concours, celle d'épimélète du conseil amphictionique aux larges attributions essentiellement administratives et financières dans les deux domaines principaux d'intervention de l'Amphictionie, la gestion de la fortune du dieu' et l'organisation des *Pythia*. Ces deux tâches sont assumées la durée d'une pythiade, mais l'agonothésie peut être revêtue plus d'une fois, à la différence de la charge d'épimélète. La documentation laisse supposer que tous les membres de l'Amphictionie n'étaient pas également qualifiés pour fournir des agonothètes et des épimélètes et qu'il y ait eu en ce domaine des changements sous les Flaviens et sous Hadrien qui sont vraisemblablement liés aux réformes de 67 et de 125. On devine que le rôle de Domitien a dû être plus important que le laisse supposer une tradition littéraire plus

respectueuse de la *damnatio memoriae* du dernier des Flaviens que les autorités en charge du sanctuaire qui ont laissé visibles la dédicace des travaux effectués au temple en 84 (R. FLACELIÈRE, *FD* III 4, 120) et la correspondance relative aux *Pythia* de 90 (H. POMTOW, *SIG*³ 821B-E) et certains ont voulu voir cet empereur dans le µ évoqué à la fin du *De Pythiae oraculis*.

Le lecteur ne peut que souscrire à ce qu'écrit R Sánchez (p. 463) sur la façon dont les auteurs tardifs ont exagéré l'importance politique et judiciaire de l'Amphictionie par patriotisme et idéalisme : « leurs descriptions ne correspondent à aucune réalité, mais elles reflètent leurs conceptions de ce qu'aurait dû être (souligné par l'auteur) la Grèce classique : fédérée, réglant ses différends par l'arbitrage, plutôt que par la guerre, et unie contre l'envahisseur, qu'il soit perse, macédonien, gaulois, ou même romain ». Cette conclusion qui est celle des auteurs de ces deux monographies sonne comme une invitation pour tous les commentateurs de textes à garder une prudence lucide et à ne pas se livrer à des épanchements lyriques sur l'Amphictionie pyléo-delphique.

> Anne Jacquemin Université Marc Bloch - Strasbourg jacquemi@umb.u-strasbg.fr

Vicente Ramón Palerm & Jorge Bergua Cavero, *Plutarco. Obras morales y de costumbres*. Tomo IX. Introducción, traducción y notas de —, Madrid, Gredos, 2002, 411 pp. ISBN 84-249-2322-7.

Este volumen reúne diversos tratados de *Moralia*; algunos muy conocidos, como *Sobre la malevolencia de Heródoto*, pero

La thèse de D. Rousset, *Le territoire de Delphes et la terre d'Apollon*, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fascicule 310, École française d'Athènes, 2002, fait le point sur le devenir de la terre sacrée durant l'époque impériale.